



## Divulgence des transferts d'immeubles non inscrits au Registre foncier

Numéro matricule de la propriété : \_\_\_\_\_

Identification du cédant	
Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social	No civique, rue
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

Identification du cessionnaire	
Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Adresse où peut être transmis le compte : (si elle diffère de l'adresse de la résidence)	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

Identification de la propriété et autres renseignements relatifs au transfert	
Adresse de l'immeuble visé	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Numéro de lot (s'il y a lieu) :	Date du transfert :

Autres informations – article 9 – Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$	Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$ S'il y a lieu, la portion de cette base visée au 3 <sup>e</sup> alinéa de l'article 4 : _____ \$
Montant du droit de mutation : _____ \$	S'il y a lieu, l'un des articles 17 à 20 en vertu duquel le cessionnaire est exonéré du paiement du droit de mutation : _____

L'avis de divulgation doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.